

# IMPOT SUR LE REVENU

---

# Synthèse de l'IR

---

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées, nous avons procédé au calcul de votre impôt sur les revenus perçus en 2006.

## Impôt sur le Revenu

L'impôt sur le revenu est un impôt qui frappe l'ensemble des revenus du foyer fiscal.

Monsieur François M. PANASSAC, vous êtes né en 1979.  
Vous êtes célibataire.

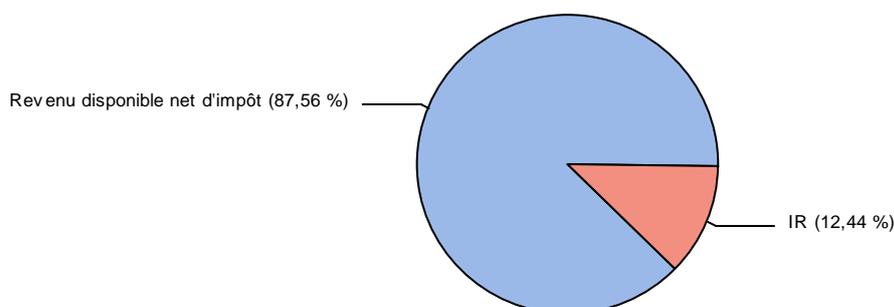
<b>Revenus déclarés</b>	<b>36 000 €</b>
Revenu Brut Global (compte tenu des différents abattements)	32 400 €
Charges déductibles du revenu global	0 €
<b>Revenu Net Imposable au sens du Code Général des Impôts</b>	<b>32 400 €</b>
Revenu fiscal de référence	32 400 €
<b>Nombre de parts</b>	<b>1,00</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème	4 480 €
Réductions d'impôt	0 €
<b>VOTRE IMPOT NET A PAYER EST DONC DE</b>	<b>4 480 €</b>

Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de **30,00 %**.

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de **24 872 €** et le plafond est de **66 679 €**. Vous disposez donc d'une marge disponible de **34 279 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

## Pression fiscale (IR)

Le revenu disponible net d'impôt est égal au revenu déclaré après imputation des Impôts (Impôt sur le Revenu, Contributions sociales et Prélèvements Forfaitaires Libératoires). Il représente ici 87,56 % des revenus déclarés. La pression fiscale est donc de 12,44 %



# Impôt brut et barème

## Quotient familial et Impôt brut

L'impôt sur le revenu se calcule sur la base du Revenu Net Imposable : on retranche aux différents revenus les abattements et frais, puis éventuellement les déductions fiscales et abattements spéciaux. Ce revenu net est ensuite divisé par le nombre de parts, fixé d'après la situation et les charges de famille : c'est le système du quotient familial.

<b>Revenu Net Imposable</b>	<b>32 400 €</b>
Nombre de parts	1,00
Quotient familial	32 400 €

Pour le calcul de l'impôt brut il est fait application d'un barème progressif : on calcule l'impôt correspondant à chacune des tranches jusqu'à reconstitution du Revenu Net Imposable.

Tranche	Montant	Taux*	Impôt brut
Jusqu'à 5 614 €	5 614,00 €	0,00 %	0,00 €
De 5 614 € à 11 198 €	5 584,00 €	5,50 %	307,12 €
De 11 198 € à 24 872 €	13 674,00 €	14,00 %	1 914,36 €
<b>De 24 872 € à 66 679 €</b>	<b>7 528,00 €</b>	<b>30,00 %</b>	<b>2 258,40 €</b>
A partir de 66 679 €	0,00 €	40,00 %	0,00 €
<b>Total</b>	<b>32 400,00 €</b>		<b>4 480,00 €</b>

(\*) le taux appliqué au dernier euro déclaré sur la dernière tranche représente votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) en l'absence de plafonnement du quotient familial.

## Plafonnement du quotient familial et Impôt net à payer

L'avantage fiscal lié au quotient familial peut être limité par un mécanisme de plafonnement. Dans ce cas, le Taux Marginal d'Imposition réel peut être plus élevé que le TMI calculé précédemment.

<b>Impôt brut avant plafonnement du quotient familial</b>	<b>4 480 €</b>
Plafonnement du quotient familial	0 €
<b>Impôt brut après effet du plafonnement du quotient familial</b>	<b>4 480 €</b>
Réduction d'impôt et autres imputations	0 €
<b>IMPOT NET A PAYER</b>	<b>4 480 €</b>
<b>Contributions sociales</b>	<b>0 €</b>
Taux moyen d'imposition (au sens de l'administration fiscale)	13,83 %
<b>Taux Marginal d'Imposition (TMI)</b>	<b>30,00 %</b>

